



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1996/L.48
25 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996
New York, 24 juin-26 juillet 1996
Point 4 b) de l'ordre du jour

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE
DÉVELOPPEMENT : COORDINATION DES ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE
DU SYSTÈME : RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LE
SYSTÈME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LES
INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS DANS LES DOMAINES DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL À TOUS LES NIVEAUX,
Y COMPRIS SUR LE TERRAIN

Projet de résolution présenté par le Vice-Président, M. Karel Kovanda
(République tchèque) à la suite de consultations informelles portant
sur les projets de résolution E/1996/L.20 et L.22

Renforcement de la collaboration entre le système des
Nations Unies pour le développement et les institutions
de Bretton Woods

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 50/120 en date du
20 décembre 1995 sur l'examen triennal des activités opérationnelles de
développement du système des Nations Unies et 50/227 du 24 mai 1996 sur la
restructuration et la revitalisation du système des Nations Unies dans les
domaines économique et social et les domaines connexes,

Reconnaissant qu'il importe de renforcer la collaboration entre le système
des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods aux
niveaux intergouvernemental et intersecrétariats et au niveau des pays,

Reconnaissant également l'importance d'initiatives communes entre le
système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods afin de
coordonner les efforts entrepris pour assurer la mise en oeuvre et le suivi des
engagements issus des grandes conférences internationales et des sommets
internationaux organisés sous l'égide des Nations Unies,

Réaffirmant que le gouvernement bénéficiaire devrait jouer un rôle moteur dans la coordination globale des efforts de collaboration au niveau des pays,

Préoccupé par les graves incidences que pourrait avoir sur le développement la contraction des ressources allouées aux activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement,

Également préoccupé par le fait que les engagements pris pour la dixième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement n'ont pas été entièrement remplis, et exprimant l'espoir que des ressources adéquates seront versées pour la onzième reconstitution,

Tenant compte des débats en cours sur un agenda pour le développement, où la question du renforcement des relations entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods est abordée,

Rappelant les Chapitres IX et X de la Charte des Nations Unies, et plus particulièrement les dispositions définissant les pouvoirs et les fonctions du Conseil économique et social de l'ONU en ce qui concerne la formulation de recommandations et la coordination des activités du système des Nations Unies dans les domaines relevant de sa compétence,

Réaffirmant qu'il importe de renforcer la coopération, la communication et la collaboration entre le Conseil et, d'une part ses organes subsidiaires, et, de l'autre, les institutions de Bretton Woods, de manière à accroître au maximum l'efficacité de leurs activités et programmes de développement respectifs,

Notant qu'il est indispensable d'améliorer les sessions de haut niveau du Conseil avec les institutions financières et commerciales internationales en assurant une meilleure préparation du dialogue de haut niveau et en le focalisant davantage, de manière à promouvoir la coopération, la communication et la collaboration et à améliorer la qualité, les résultats et l'intérêt des échanges de vues,

1. Prend note du rôle du Secrétariat dans le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods dans les domaines du développement économique et social à tous les niveaux, y compris sur le terrain¹;

2. Considère que le renforcement de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods exige une approche intégrée impliquant un dialogue politique plus étroit au niveau intergouvernemental sur d'importants aspects des grandes options de la politique internationale du développement, eu égard à leurs compétences respectives;

3. Attend avec intérêt le rapport et les recommandations qui doivent être élaborés conjointement par l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods conformément au paragraphe 86 de l'annexe I de la résolution 50/227, sur un premier examen exploratoire de leurs mécanismes, de

¹ E/1996/72 et Corr.1.

leurs programmes et de leurs relations sur le terrain, dans leurs sièges respectifs et au niveau intergouvernemental, en vue de recenser les domaines où il serait possible d'améliorer la communication, la coopération et la coordination;

4. Recommande de prévoir une réunion spéciale de haut niveau à une date proche de celle des réunions semestrielles des institutions de Bretton Woods afin de bénéficier, dans la mesure du possible, de la participation de ministres et de chefs d'institutions financières et commerciales et d'autres organisations compétentes, comme l'Assemblée générale l'a demandée dans le paragraphe 88 de l'annexe I de sa résolution 50/227;

5. Prie le Secrétaire général de consulter les chefs des institutions financières d'ici le début de 1997 afin d'étudier les possibilités et modalités pratiques de l'organisation d'une telle réunion; lors d'une session du Conseil, qui devrait se tenir au début de 1997, le Conseil devrait débattre des modalités, de la date et de l'ordre du jour de cette première réunion;

6. Décide d'étudier les modalités concrètes du renforcement des échanges d'informations sur les problèmes du développement entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods;

7. Décide qu'avant le dialogue annuel de haut niveau entre le Conseil et les institutions financières et commerciales internationales, le Secrétariat, en prévoyant des délais suffisants pour la préparation, devrait communiquer aux institutions financières et commerciales un rapport sur les questions à examiner lors de la session, en mettant essentiellement l'accent sur le thème convenu d'un commun accord; cette communication devrait être préparée en partie sur la base de propositions portant sur des questions et des problèmes à examiner que les États Membres pourraient être invités à soumettre au Secrétariat, et qui seraient ensuite prises en compte dans l'établissement du rapport adressé par le Secrétariat aux institutions;

8. Recommande, afin de mieux focaliser le dialogue consacré aux grands problèmes fondamentaux, d'explorer la possibilité de faire établir des rapports communs par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce;

9. Invite les institutions financières et commerciales qui participeront au débat de haut niveau du Conseil qui aura lieu en 1997 à communiquer des rapports et des études sur le thème choisi, dans le cadre de leurs mandats et domaines de compétence respectifs, et sur les faits nouveaux importants intéressant l'économie mondiale et la coopération économique internationale;

10. Invite les institutions de Bretton Woods à renforcer leur coopération avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sur les questions relevant de leurs compétences respectives, telles que la dette extérieure multilatérale, les défis et les chances que représente l'intégration financière mondiale, et le financement du développement;

11. Décide d'encourager des relations de collaboration entre les services compétents des institutions de Bretton Woods et les commissions régionales notamment dans des domaines comme l'amélioration des mécanismes de collecte des données et d'échange d'informations;

12. Décide que l'application intégrale des accords existants, le renforcement des mécanismes déjà en place et l'exploration de nouveaux modes et mécanismes de coopération entre les institutions de Bretton Woods et les autres organismes du système des Nations Unies devraient être encouragés et conduits dans le cadre prévu par les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et passent notamment, par la participation aux réunions pertinentes, la collecte et l'échange d'informations, les travaux de recherche, l'analyse des politiques et les activités opérationnelles;

13. Souligne également que le gouvernement bénéficiaire devrait jouer un rôle moteur dans la coordination globale des efforts de collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods au niveau des pays et que cette collaboration devrait avoir lieu sur la base d'activités centrées sur le pays;

14. Souligne que les activités opérationnelles du système des Nations Unies devraient avoir pour caractéristiques fondamentales leur universalité, leur nature volontaire et leur caractère de don, leur neutralité et leur multilatéralisme ainsi que leur aptitude à répondre avec souplesse aux besoins des pays en développement; les activités opérationnelles du système des Nations Unies devraient être conduites dans l'intérêt des pays en développement, à la demande de ces pays et conformément à leurs propres politiques et priorités de développement; le système des Nations Unies pour le développement devrait tenir compte des besoins et impératifs spécifiques des pays dont l'économie est en transition;

15. Considère que des efforts devraient être faits pour promouvoir, en consultation et de concert avec les gouvernements, la complémentarité entre la note de stratégie de pays, lorsqu'il en existe une, les documents-cadres de politique économique des institutions de Bretton Woods et les stratégies d'assistance aux pays de la Banque mondiale;

16. Souligne que le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods devraient développer, selon qu'il est nécessaire, leur collaboration en cofinçant des programmes et des projets sur le terrain et devraient continuer d'étudier des méthodes novatrices pour combiner et utiliser leurs ressources avec le maximum d'efficacité, sous la conduite globale des gouvernements des pays, au service des activités de développement sur le terrain;

17. Invite le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods à améliorer leur coopération dans la préparation, les travaux et le suivi des tables rondes et des groupes consultatifs afin de promouvoir les débats sur des problèmes de politique générale, selon que de besoin;

18. Souligne que le système des Nations Unies pour le développement et les institutions de Bretton Woods doivent accorder toute l'attention voulue aux échanges d'informations sur leur expérience et les leçons à en tirer et qu'elles devraient encourager, dans leur travail, les échanges de personnel et le partage d'informations, en ce qui concerne plus particulièrement les méthodes d'évaluation et les résultats.
